



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19
Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

Le 8 juillet 2016

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2016

L'an deux mil seize, le sept juillet à dix-neuf heures trente-huit minutes, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame FRANKE, ayant donné pouvoir à Monsieur GRARD,
- Monsieur MAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur CHAUSSARD,
- Monsieur AMBIAUD, ayant donné pouvoir à Madame BOITON,
- Madame AH TONG PLANTIER absente excusée,
- Madame PICHARD absente.

Monsieur CARON est désigné secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 3 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Décision Modificative n°1

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que le montant du Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'année 2016 a augmenté de près de 45% et a dépassé le montant prévu au budget initial (pourtant augmenté de 30% par rapport à l'année 2015).

Le montant prévu au budget primitif est de 10 000 €. Le montant du FPIC 2016 est de 13 037 €.

Madame le Maire propose aux membres du conseil de diminuer le chapitre des dépenses imprévues (chp.022) pour la somme de 3 037 € et d'augmenter l'article 73925 (chp 014) de 3 037 € par décision modificative n°1.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette modification budgétaire.

II) Modification demande de subvention sénatoriale M. DASSAULT

En date du 4 mars 2016, Madame le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention sénatoriale pour le projet de rénovation de la toiture du logement social au 5 Route Nationale.

Le conseil municipal avait initialement décidé à l'unanimité de solliciter M. le Sénateur pour la somme de 4 952 € .

Un courrier de M. le sénateur Serge DASSAULT nous est parvenu en date du 12 mai 2016 nous informant que la commune de Vayres sur Essonne pourrait bénéficier d'une subvention de 5 000 € afin de nous aider à réaliser un projet communal.

Madame le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de modifier le montant de la demande de subvention à 5 000 € et de l'affecter à la rénovation du toit du logement social.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver cette modification et de porter la demande de subvention sénatoriale à 5 000 € pour la rénovation du toit du logement social.

III) Modification demande de subvention CCVE – Fond de concours

En date du 4 mars 2016, Madame le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter le fond de concours auprès de la CCVE pour le projet de rénovation de la toiture du logement social au 5 Route Nationale.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le montant initialement sollicité de 8 254 € doit être modifié suivant les règles d'attribution de fond de concours et la réserve parlementaire octroyée sur ce projet.

Le conseil communautaire prend en compte le potentiel financier des communes et donne priorité à celles qui ont un potentiel financier le moins élevé. Le montant du devis retenu est de 16 508 € HT. La réserve parlementaire est sollicitée à hauteur de 5 000 €. Le fond de concours représenterait donc 50 % de la somme restante (11508 € HT), à savoir 5 754.00 € et la commune de Vayres sur Essonne prendra à sa charge les 50 % restants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de modifier la demande initiale et de solliciter l'aide du fond de concours de la CCVE à hauteur de 5 754.00 €.

IV) Création d'un poste 22h00 ATSEM (remplacement)

Du fait de la mise en congé parental d'un agent de la commune, il est nécessaire de créer de façon temporaire un poste d'ATSEM de 22h00 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'adopter la création de ce poste de 22h00 (ATSEM) de façon temporaire. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

V) Révision du prix colombarium

Lors du Conseil Municipal du 10 avril 2015, de nouveaux tarifs pour les concessions du cimetière ont été approuvés. Il était en particulier indiqué que le tarif d'une case pour le colombarium serait fixé au moment de la prise de concession. Le cas se présentant, un devis a été établi par les établissements Stranart pour une case granit rose et plaque granit noir au tarif de 1000 € TTC. Ce tarif sera donc appliqué.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide le prix des cases du colombarium de 1 000 € TTC.

VI) Participation au projet « école mobile »

L'académie de Versailles propose un partenariat avec les écoles pour la mise en place d'une « école mobile ». Il s'agit d'équiper les écoles élémentaires de tablettes numériques (12 postes + un poste enseignant avec valise de rangement).

L'académie prendra en charge 50 % de la dépense sans toutefois dépasser un maximum de 4 000 €.

Un premier devis établit une dépense à 3 884 € T.T.C.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite d'une part connaître l'utilisation de cet outil pédagogique et d'autre part qu'il puisse être partagé avec d'autres intervenants (NAP).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 11 voix pour et 2 abstentions approuve ce projet d'équiper l'école élémentaire de tablettes numériques en partenariat avec l'académie de Versailles.

VII) Questions diverses

Madame TEYSSEYRE prend la parole et donne au Conseil Municipal des informations sur les événements à venir : fête du patrimoine, Rallye du Val d'Essonne, fête de la Pomme, Exposition grande guerre, Téléthon.

Le Conseil Municipal prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25 minutes.

Le Maire,

Jocelyne BOITON.

po
le man adjoint

